



Solde congés payés suite à une rupture conventionnelle

Par **guest95**, le **22/02/2017** à **18:37**

Bonjour

Je viens de recevoir mon solde de tout compte suite à une rupture conventionnelle. Le solde de mes congés payés (15,96) apparaît sur ma fiche de payé mais également une ligne étrange intitulée "déduction départ" avec un montant à déduire quasi identique au montant du solde de mes congés payés. Je ne comprends pas cette déduction.

Pouvez-vous m'aider ?

Merci

Cordialement

Par **morobar**, le **22/02/2017** à **18:44**

Bonjour,

Quasi identique, ce n'est pas identique.

On peut imaginer:

- * paiement CP dans le brut

- * déduction de la même somme dans le net.

Ainsi charges et précomptes sont bien établis.

A la condition que le solde de tout compte comporte un tem du montant des CP en net.